



Comment la convention
« soins psychologiques dans la première ligne »
peut vous aider à mieux soutenir les étudiants et étudiantes ?

Questionnaire sur votre intérêt à renforcer la coopération et le soutien par des psychologues cliniciens/orthopédagogues conventionnés

Contexte

Depuis 2019, l'INAMI intervient dans le financement conclue avec les 32 réseaux de santé mentale. Cette convention vise au développement de soins psychologiques plus précoces, ambulatoires, multidisciplinaires et intégrés, proches du lieu de vie de chacun et chacune.

A cette fin, chaque réseau conclut une convention avec des psychologues/orthopédagogues cliniciens et des orthopédagogues dans le cadre d'un budget mis à leur disposition par l'assurance maladie obligatoire. Actuellement, près de 4.000 conventions sont conclues pour l'ensemble de la Belgique.



Afin de mieux ancrer le travail des psychologues et orthopédagogues conventionnés sur le terrain, il a été décidé de privilégier le travail en lieu d'accroche : une méthode où le prestataire de soins offre un accompagnement accessible dans des lieux fréquentés par des groupes vulnérables qui sont moins enclins à chercher eux-mêmes une aide psychologique. Cela contraste avec les méthodes plus traditionnelles où le groupe cible se déplace vers le prestataire de soins.

Qu'est-ce que cette convention peut signifier pour vous ?

En tant que personne-ressource vers laquelle se tournent les étudiant.e.s, vous êtes un.e acteur/actrice clef de la première ligne et pouvez contribuer à la détection à un stade précoce d'un large éventail de problèmes de santé mentale. .

Nous sommes donc convaincus qu'un soutien par un.e psychologue/orthopédagogue clinicien.ne, financé.e par l'INAMI, peut apporter une grande valeur ajoutée, à la fois pour les étudiants faisant appel à vous, ainsi qu'à votre équipe.

En effet, la convention, en plus de prévoir le financement de séances (individuelles et de groupe) pour les étudiants, prévoit différentes formes de soutien et d'accompagnement des acteurs de première ligne par un ou une psychologue/orthopédagogue clinicien.ne conventionné.e.

Un soutien dans vos échanges/consultations.

Vous suspectez que l'un.e des étudiant.es faisant appel à votre service peut avoir un problème psychique sous-jacent ? Vous pouvez contacter un ou une psychologue conventionné.e qui peut vous conseiller et vous informer. Cela vous permet de donner des conseils mieux ciblés. Si vous avez un prestataire de soins ou d'aide au sein de votre service, le/la psychologue peut également vous assister dans le cadre d'une **co-consultation**.



Exemples de problèmes qui peuvent être abordés : décrochage scolaire, problèmes alimentaires, harcèlement, peur de l'échec, perfectionnisme, morosité, problèmes relationnels, problèmes d'anxiété, ...

Les contributions peuvent inclure des conseils et des astuces sur la manière de trouver plus de sérénité, de trouver des activités énergisantes, de réduire les comportements de rumination, d'améliorer les habitudes de sommeil, d'apprendre des stratégies de renforcement de la résilience, ...

Partage de connaissances

Partage de **connaissances** et d'**expertise** sur des thèmes de santé mentale à un (groupe de) acteur(s)/actrice(s). Exemples de thèmes : reconnaître les problèmes de santé mentale et comment les aborder avec les étudiant.e.s.

Il peut également s'agir de techniques d'entretien : comment poser des questions sur les plaintes/problèmes d'une manière ouverte/non stigmatisante ?



En outre, le/la psychologue/orthopédagogue peut vous informer sur les autres initiatives existantes en matière de santé mentale auxquelles vous pouvez vous référer.

Conseils sur les cas spécifiques d'étudiants

Partage de **connaissances** et de **conseils** sur le cas **d'un.e étudiant.e spécifique**, afin que vous soyez mieux à même d'entreprendre des interventions ciblées ou de référer et d'orienter vers les soins les plus appropriés d'une manière ciblée.



Concrètement, cela peut par exemple se traduire par la présence du/de la psychologue/orthopédagogue clinicien.ne à une réunion d'équipe pour discuter de certains cas. Un autre exemple est que le/la psychologue soit disponible pour partager sur des situations spécifiques à un moment fixe (par exemple une heure par semaine) pour plusieurs services.

Etapes suivantes

Vous êtes intéressé.e et motivé.ee) à vous engager dans une telle collaboration visant à améliorer les soins en santé mentale pour les étudiants ? Dans ce cas, n'hésitez pas à nous le faire savoir via le formulaire accessible via le lien suivant : https://fr.surveymonkey.com/r/Sondage_Soins_psychos_Unif_E
Votre demande sera transmise dans les 10 jours ouvrables au réseau concerné.

Suite à l'envoi de votre formulaire, des contacts seront pris avec vous afin de concrétiser cette offre selon l'analyse des besoins et les ressources disponibles dans le réseau.

Pour plus d'informations sur l'offre du réseau ou sur les soins psychologiques de première ligne dans votre région, vous pouvez également consulter le site [Parlons-en](#) ou le [site web de l'INAMI](#). Ce site comprend également un [moteur de recherche](#) permettant d'orienter un patient vers un ou une psychologue/orthopédagogue clinicien.ne conventionné.e.